

222C2021
FR0000127771-FS0655

5 août 2022

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VIVENDI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 août 2022, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 août 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 61 567 154 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,55% du capital et 5,38% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	5 768 850	0,52	5 768 850	0,50
Détention (par assimilation)	55 798 304	5,03	55 798 304	4,88
Total Société Générale	61 567 154	5,55	61 567 154	5,38

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 55 780 928 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 1 contrat d'achat à terme sur panier « espèces » portant sur 129 557 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'au 1^{er} juin 2027 ;
- une position vendeuse sur 2 *put* listés sur panier à dénouement physique portant sur 432 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance entre le 16 décembre 2022 et le 15 décembre 2023 à des prix unitaires compris entre 24 € et 26 € ;
- une position acheteuse sur 1 *call* listé à dénouement physique portant sur 750 000 actions VIVENDI, exerçable à tout moment jusqu'au 16 septembre 2022 à un prix unitaire de 11 € ;
- une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme portant sur 52 501 555 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'entre le 1^{er} juin 2023 et le 1^{er} juin 2027 ;
- une position acheteuse sur 2 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 1 867 390 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 3 juin 2024 et le 3 juin 2025 à des prix unitaires compris entre 19,47 € et 24,83 € ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 108 561 850 actions représentant 1 144 235 269 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position vendeuse sur 1 *put* option OTC à dénouement physique portant sur 100 000 actions VIVENDI, exerçable à tout moment jusqu'au 4 octobre 2022 au prix unitaire de 12 € ;
- une position acheteuse sur 8 *call* warrants listés « espèces » portant sur 326 actions VIVENDI, exerçable à tout moment jusqu'au 3 janvier 2033 à un prix unitaire de 9,12 €.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 17 376 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) résultant d'une position acheteuse sur 1 *contract for difference* à dénouement en espèces portant sur 17 376 actions VIVENDI.
